

## Exploitation des tourbières à La Chenalotte au XIXème siècle

Comme pour bon nombre de milieux naturels, l'Homme a su trouver différents usages pour les tourbières et en a exploité les ressources, bien souvent à l'excès. La tourbe une fois séchée, procurait un combustible constituant une alternative au bois. Les tourbières de notre commune sont exploitées à la fin du XVIIIème siècle et surtout au XIXème siècle. En 1832, il est précisé dans l'annuaire du Doubs, « il existe dans le département un assez grand nombre de tourbières exploitées, comme le bois d'affouage, pour le chauffage des habitants. On en trouve à Morre près de Besançon, à Pontarlier, à Chatelblanc, à Passonfontaine, à La Chenalotte, à Longemaison, à Landresse, au Russey, au Bélieu, au Bizot, à Bonnetage, au Narbief, à Noël-Cerneux ».

A La Chenalotte, cette exploitation a été rendue nécessaire par le peu de bois que la commune possédait. Il apparaît dans plusieurs délibérations qu'elle était la « principale » et « même la seule ressource pour pourvoir au chauffage de ses habitants ». Dans l'annuaire du Doubs de 1837, il est précisé que 600 stères étaient extraits pour une tourbière évaluée à 20 hectares et 2m d'épaisseur. Elle était également une source de revenu importante pour la commune afin de « subvenir aux dépenses communales ». Mais la ressource était limitée : « les tourbières sont en si petites quantités » est-il précisé dans une délibération, « que la commune renonce pour paiement des travaux exécutés à l'église de Noël-Cerneux ».

Communes.	Tourbières		Etendue en hectares.	Epaisseur en mètres.	Nombre de stères extraits.	Prix du stère.	Valeur de l'extraction.
	Commu- nales.	Particu- lières.					
<b>Report,</b>	<b>7</b>	»	<b>96</b>		<b>4600</b>		<b>6540</b>
Bonnétage,	1	»	12	2	400	1 <sup>f.</sup> » <sup>c.</sup>	400
Frambouhans,	»	2	8	1 50	100	1	100
Russey,	3	»	25	2 50	4000	1 50	5200
Mémont,	1	»	10	1 50	400	1 20	480
Le Bizot,	»	2	13	3	500	1 20	600
Le Narbief,	1	»	17	2	800	1 10	880
La Chenalotte,	1	»	20	2	600	1 10	660
Noël-Cerneux,	1	»	35	2 50	1100	1	1100
Le Bélieu,	1	»	20	2 50	1800	1	1800
<i>Arrondissement de Pontarlier.</i>							
Arc-sous-Cicon	1	»	7	»	»	»	»
Villeneuve- d'Amont,	1	»	25	3	150	1 20	180
Vuillecin,	1	1	55	1 50	1800	1 20	2160
Dommartin,	1	»	10	2	1500	1 50	1950
Houtaud,	1	1	12	2	1200	1 50	1560
Chaffois,	1	»	20	2 50	4000	1 50	6000

Tableau extrait de l'annuaire du Doubs, 1842

## Une gestion communale

Dès lors, la commune a tenté de gérer, d'encadrer et d'administrer cette exploitation. A la séance du 04 février 1836, et afin de prévenir tous les abus, le Conseil Municipal décide d'en faire « *l'amodiation toutes les années comme dans la commune voisine de Noël-Cerneux en fixant un nombre de mètre carrés suffisant à chaque feu y ayant droit de la commune* » et adopte un nouveau règlement afin « *de réprimer les abus qui se sont introduit et ceux qui pourront s'introduire à l'avenir et pour faire jouir de la tourbière de manière à ce qu'elle soit jouissable à perpétuité* » :

- ❖ Article 1 : qu'il y a lieu de solliciter auprès des autorités supérieures l'autorisation d'amodier pour extraire dans les tourbières communales de la Chenalotte toutes les années aux plus offrant et dernier enchérisseur la quantité de 12 mètres carrés de tourbe par feu de la commune y ayant droit.
- ❖ Article 2 : les enchères seront reçues par un notaire du canton à ces destinés, les conditions des amodiations devront fixer par le maire, le receveur municipal de la commune y sera appelé.
- ❖ Article 3 : il sera nommé toutes les années par le Conseil Municipal de la commune deux experts lesquels seront nommés sur le procès-verbal d'adjudication de concert avec le garde champêtre pour vérifier les anticipations (...)

Le préfet du Doubs, dans une circulaire du 24 juin 1837, demande au conseil de s'occuper de réunir les bases d'un règlement d'administration publique pour la bonne exploitation des tourbières. Pour la commune, il convient de présenter une personne de l'art pour dresser le plan de nivellement de superficie desdites tourbières. Le Conseil nomme le 10 août 1837, M. Guillaume, géomètre demeurant au Russey pour opérer le travail. A la séance du 27 mars 1838, il est constaté que le travail n'a pas pu avoir lieu avant l'hiver. Même constat en 1839. A la séance du 12 juin 1843, le Conseil Municipal considère que « *jusqu'à présent les tourbières communales de La Chenalotte n'ont pas été exploitées régulièrement, qu'ils seraient bon de prendre des mesures pour qu'à l'avenir l'exploitation soit plus régulière et qu'elles donnassent plus de produit et que la commune n'a d'autres ressources pour subvenir à leurs chauffages que ses tourbières communales...* ». En 1845, le travail n'est toujours pas fait puisqu'à la séance du 06 février, le Conseil demande « *à ce que le plan de travail demandé par la circulaire précité soit enfin exécuté. Le Conseil considère que M. le maire de la commune a fait toutes les diligences possibles pour obtenir le travail demandé et qu'il prie verbalement et par lettre M. Guillaume géomètre au Fontenelle délégué pour faire le travail demandé par délibération du Conseil en la date du 10 août 1837 approuvé par M. le préfet le 13 septembre suivant sans pouvoir obtenir jusqu'à présent le travail demandés* »

## Quantité de tourbes extraites

Sans ce travail, le Conseil Municipal met tout de même en adjudication les quantités de tourbes à extraire. Le 04 février 1836, la commune délivre 12 m<sup>2</sup> de tourbières communales à chaque habitant de la commune ayant feu. Mais à la séance du 09 mai 1837, il est relevé que « *la généralité des habitants se plaignent que cette quantité n'est point suffisante pour pourvoir à leurs chauffage surtout dans les endroits où la puissance des bans de tourbe n'est pas abondante qu'il prie le Conseil d'en délibérer* ». Sur quoi, le Conseil Municipal décide de porter à 24m<sup>2</sup>. Par la suite et au moins jusqu'en 1856, la commune met aux enchères 11 ares de tourbières communales.

## Mise aux enchères

Concernant la vente aux enchères, quelques précisions sont données à la séance du 01 mars 1840, et notamment sur le déroulement de la vente à travers un règlement adopté :

- ❖ Article 1 : la vente sera faite par parcelle qui ne pourra pas être moindre de 16 mètres ni excéder 28 m<sup>2</sup> suivant l'abondance du gîte tourbeux à chaque chef de famille ayant pu dans ladite commune seulement et n'en pourra avoir qu'une seule place dans le site des tourbières.
- ❖ Article 2 : l'adjudication aura lieu sur les lieux au plus offrant et dernier enchérisseur.
- ❖ Article 3 : il n'y aura pas de mise à prix sur chaque parcelle plus bas de 25 centimes par mètre carré.
- ❖ Article 4 : le prix principal de chaque adjudication sera payé entre les mains du receveur municipal.

## Réfection du chemin d'accès

- ❖ Cette exploitation nécessite de réparer aussi le chemin des tourbières, l'un des trois chemins vicinaux de la commune d'une longueur de 1600m pour l'exploitation des tourbes (séance du 04 février 1837) et un entretien régulier par le cantonnier.

## De la tourbe pour l'instituteur

Dans une délibération du 09 mai 1836, il est précisé que « *la commune fournira le chauffage à l'intérieur de la salle de classe au moyen de la tourbe qui sera extraite de la tourbière concise dudit lieu mais l'instituteur sera tenu de la main d'œuvre pour l'extraction* ». Le transport de la tourbe extraite et sèche devait être assuré par les parents des enfants qui fréquentent la classe et la poseront devant et près du logement de l'instituteur. Il est précisé dans une autre que si l'instituteur venait à quitter la commune, « *il sera tenu de laisser à son successeur toutes les tourbes qui existeront à ladite maison sans prétendre à une aucune indemnité* »

## L'extraction de la tourbe

L'extraction devait avoir lieu du 01 mai au 01 juin pour donner le temps aux tourbes extraites de sécher jusqu'en octobre. Il existe une description de l'abatage dans le livre « *gîtes minéraux et métallifères et les eaux minérales du département du Doubs* » d'Antoine Merle (1905) : « *Le tourbeur découpe dans la masse des morceaux ou pains, à peu près carrés, de 0m15 à 0m20 de côté et de 0m04 à 0m06 d'épaisseur, au moyen d'une bêche spéciale. Pour le séchage, ces pains sont posés sur champ, deux à deux, puis retournés et placés par quatre (mise en quatre). On achève le séchage en construisant des sortes de meules, dites lanternes, avec les pains sur champ et juxtaposés en se contrariant, de façon à laisser des vides pour la circulation de l'air* ».

## Les problèmes de l'exploitation

Dans l'annuaire du Doubs de 1832, il est souligné que « *l'obstacle le plus généralement reconnu à leur libre exploitation, est l'eau qui baigne leurs bancs sur une hauteur plus ou moins grande, suivant les gîtes et suivant les saisons. On exécute des rigoles, des petits canaux pour en procurer l'écoulement mais il est très peu de tourbières où ces travaux ne laissent pas encore des eaux dans les couches*

*basses ; ces couches ne sont pas exploitées en cet état par ce que les habitants des localités pensent encore que la tourbe se reproduit et que les bancs dont il s'agit augmentent d'épaisseur avec le temps. En général dans les tourbières exploitées, on ne descend pas en dessous de deux mètres ; l'eau survient dans les creusages et ne sachant pas agir convenablement dans une telle occurrence, les exploitants se retirent lorsqu'ils voient paraître les eaux ».*

Antoine Merle, dans son livre, s'indigne de la manière dont sont exploitées les tourbières en général :  
« *Quiconque est animé du légitime souci du bien public ne saurait parcourir les tourbières exploitées du département sans éprouver un sentiment de douloureuse indignation. Partout la même incurie, partout la même absence de méthode. Ici, on éventre une tourbière en son milieu parce que la Tourbe y est plus épaisse, et les tourbeurs y extraient avec de l'eau jusqu'à mi-corps qui, finalement, les chasse du chantier; ils recommencent alors d'un autre côté dans les mêmes conditions; cette pratique a pour effet d'assécher les abords des fosses où, dès lors, la Tourbe ne croît plus, pas plus qu'elle ne se reforme dans les fosses remplies d'une trop grande quantité d'eau. Là, on commence l'extraction sans s'occuper du niveau, en se préservant, tant bien que mal, des eaux au moyen de fossés que l'on ne prend pas la peine de recomblir, après la campagne de tourbage ».*

### **La fin de l'exploitation**

Les tourbières ont été exploitées sur une période très limitée, fin XVIIIème - XIXème. Plus aucune mention de son exploitation n'est faite à partir de 1899. La municipalité avait-elle décidé d'arrêter toute gestion ? Était-elle encore exploitée par les habitants au début du XXème ? La commune avait-elle retrouvé ses ressources en bois afin de subvenir au chauffage des habitants ? Il est pour l'heure difficile de répondre à ces questions même s'il est fort probable que les problèmes soulignés ci-dessus et leur dégradation n'ont plus permis de les exploiter. Bien loin donc de la notion de développement durable....Aujourd'hui, ces tourbières sont protégées.

Dimitri Coulouvrat